

Au Roy<sup>e</sup> Louis le Grand

A Paris le 1. Janu<sup>r</sup> 1664. N. 267.

Monsieur;

En attendant votre réponse sur ma dernière  
du 20<sup>e</sup> Decemb. 1663. j'ay à vous dire par la présente  
qu'en considération de la remarque que vous avez  
faite sur mon ordonnance du 20<sup>e</sup> novembre  
il a esté trouvé bon d'en limiter la disposition comme  
vous voyez que j'ay fait dans cette nouvelle,  
après laquelle vous pourriez me ordonner  
la<sup>que</sup> présente, et ainsi cela sera ordonné de la  
meilleure façon, et sans donner sujet de parler  
à personne.

On a aussi approuvé l'expédient que vous avez  
proposé pour faire traduire à ces cinq prisonniers  
la gratification <sup>d'indemnité</sup>, en évitant la conséquence que  
les prisonniers de guerre tirent. C'est à quoy donc  
servira l'autre ordonnance cy jointe, de laquelle  
vous scaurez usés en suite de votre prière.  
Je prie Dieu de vous benir de toute prospérité  
en cette nouvelle Année et en plus d'autres,  
demeurant &c

